

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	13
POUVOIRS	9
NOMBRE D'ABSENTS	14
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 15 janvier 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAVE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAI a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAU, Payeur départemental.

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-01**

Objet : **Rapport sur la situation du Centre de gestion en matière de développement durable 2026**

Délibération n° : **2026-D-01**

Objet : **Rapport sur la situation du Centre de gestion en matière de développement durable 2026**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'application de la nomenclature M57 impose au centre de gestion de présenter un rapport annuel en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'établissement, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret codifié à l'article L5717-10-2 du CGCT.

Par ailleurs, cette disposition vise à ce que des objectifs de développement durable soient intégrés dans le débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport peut être analysé à travers 5 engagements qui contribuent aux objectifs de développement durable, à savoir (art. 110-1 du code de l'environnement) :

- 1° La lutte contre le changement climatique,
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains,
- 5° La transition vers une économie circulaire.

De plus, au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été fixés :

- ODD1 : Pas de pauvreté,
- ODD2 : Faim « zéro »,
- ODD3 : Bonne santé et bien-être,
- ODD4 : Education de qualité,
- ODD5 : Egalité entre les sexes,
- ODD6 : Eau propre et assainissement,
- ODD7 : Energie propre et d'un coût abordable,
- ODD8 : Travail décent et croissance économique,
- ODD9 : Inégalités réduites,
- ODD10 : Villes et communautés durables,
- ODD11 : Consommation et production responsables,
- ODD13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques,
- ODD14 : Vie aquatique,
- ODD15 : Vie terrestre,
- ODD16 : Paix, justice et institution efficaces,
- ODD17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

De par la nature des missions du centre de gestion, l'impact du fonctionnement certains objectifs et engagements sont limités. Toutefois, ces objectifs de développement durable s'apprécient au sens large.

Ainsi, ce rapport est l'occasion de dresser un bilan sur la situation patrimoniale du CDG par rapport à son fonctionnement, ainsi que de présenter un bilan des actions menées l'année passée au sein du CDG au regard des objectifs de développement durable.

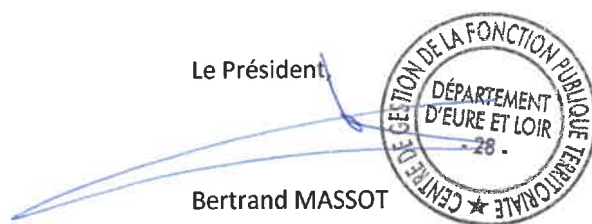
Le Président propose aux membres du Conseil d'administration de prendre acte du rapport en matière de développement durable joint en annexe.

Les membres du Bureau réunis en date du 8 janvier 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport en matière de développement durable joint en annexe.

Le Président
Bertrand MASSOT

The image shows a blue ink signature of Bertrand MASSOT. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the top edge, "DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR" in the center, and "28" at the bottom. There is a small star symbol between "TERRITORIALE" and "DÉPARTEMENT".

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
De la publication le :
Par délégation,
La Directrice générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET

Rapport 2026 sur le développement durable du Centre de Gestion de l'Eure-et-Loir

Conseil d'administration du 23 janvier 2026

Gestion du patrimoine, fonctionnement des services et bilan de l'année

Les missions du Centre de Gestion (CDG) sont encadrées par des textes législatifs et réglementaires, positionnant le CDG comme un établissement de soutien et de confiance pour les collectivités et établissements publics locaux ainsi que leurs agents, à l'échelle départementale.

En raison de la nature de ses missions, le CDG s'engage activement à promouvoir la santé et le bien-être des travailleurs.

Le Pôle Santé au Travail joue un rôle clé à travers des actions de prévention, de gestion des risques, de maintien dans l'emploi et de bien-être au travail.

De plus, le service de médecine préventive du Pôle Médical contribue également à ces objectifs.

Le CDG a également mis en place plusieurs contrats groupe pour les collectivités et établissements publics locaux, couvrant l'assurance statutaire et la protection sociale complémentaire des agents couvrant les risques santé et prévoyance, renforçant ainsi la réalisation de ces objectifs.

Les services du CDG visent à instaurer une qualité de service optimale, contribuant à l'efficacité de l'administration locale. Cela inclut la gestion du personnel, le développement de dispositifs de médiation préalable obligatoire, le recueil des signalements, l'intérim territorial, et le dialogue social via le secrétariat de diverses instances paritaires.

Ainsi, toute collectivité ou établissement public, affilié ou non, peut solliciter les services du CDG, garantissant une prestation homogène et équitable sur l'ensemble du territoire.

À l'écoute des besoins des collectivités et établissements euréliens, le CDG assure des missions obligatoires et facultatives, participant activement au développement du territoire.

Le CDG intègre également des pratiques de développement durable dans sa gestion et ses actions, telles que la dématérialisation des instances et la gestion du courrier. Cela inclut la promotion de l'efficacité énergétique, la réduction de l'empreinte carbone, et la mise en œuvre de politiques de gestion des déchets.

Chaque année, les actions du CDG sont présentées lors de l'approbation du bilan d'activité, illustrant la diversité et l'ampleur de ses interventions.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260123-2026_D_01-DE

Berger
Levrault

1. Etat des lieux sommaire

Pour rappel, le Centre de gestion est propriétaire de son siège situé au 9 rue Jean Perrin à Luisant, un bâtiment d'environ 2 607 m², datant de 2002, dont une partie (286 m²) est occupée par un locataire.

Le bâtiment souffre de diverses problématiques énergétiques, notamment une isolation qui peut sembler insuffisante et un équipement de chauffage/climatisation rencontrant de nombreuses pannes.

Il loue également certains locaux sur le territoire pour accueillir les visites médicales de son service de médecine (8 lieux de visites en extérieur).

En matière de mobilité, le CDG n'a pas acquis de véhicule de service. Les agents utilisent donc leurs véhicules personnels ou les transports en commun pour leurs déplacements professionnels.

Un certain nombre d'agents sont amenés à se déplacer régulièrement, voire quotidiennement sur le territoire pour assurer leurs missions (intérim, archives, médecine préventive, ACFI, psychologue du travail, ergonome...).

Les agents du CDG sont également amenés à voyager au-delà du département soit pour assister à des formations, soit pour participer à des réunions professionnelles régionales ou nationales.

Concernant la consommation énergétique, le CDG utilise des chaudières à gaz pour le chauffage. Toutefois des radiateurs d'appoint sont parfois utilisés en raison de dysfonctionnements constatés en hiver.

En matière de gestion des déchets, le recyclage papier est mis en œuvre depuis plusieurs années.

En termes de numérique, bien que des efforts aient été faits pour rationaliser l'usage des imprimantes, la sensibilisation à la pollution numérique et à la sobriété numérique reste limitée.

2. Objectifs définis

Le CDG a défini plusieurs objectifs dans le cadre de son engagement pour le développement durable :

- **Bâtiment** : Limiter la chaleur l'été et le froid l'hiver, afin de garantir de bonnes conditions de travail tout en rationalisant la consommation énergétique. Les travaux nécessaires incluent une meilleure isolation, notamment des baies vitrées, et des diagnostics énergétiques pour définir des axes de rénovation.
- **Mobilité** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre en rationalisant les déplacements des agents et des usagers. Plusieurs initiatives sont envisagées, comme les réunions en distanciel, la promotion des transports en commun, le covoiturage, et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- **Consommation d'énergie** : Maîtriser la consommation énergétique à travers la sensibilisation des agents, la dématérialisation des échanges, la réduction de la consommation de papier et d'encre, et le remplacement des équipements de chauffage défectueux.
- **Valorisation des déchets** : Continuer à valoriser les déchets recyclables et à introduire des solutions pour le compostage des déchets alimentaires, tout en développant des investissements dans des équipements de recyclage comme un broyeur.
- **Numérique** : Promouvoir une culture de sobriété numérique et rationaliser l'usage des outils numériques. Cela passe par la mutualisation des moyens, l'investissement dans des outils durables, et la sensibilisation à la pollution digitale.

Selon la nature des objectifs, des pistes d'actions ont été définies (Cf. tableau ci-après).

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260123-2026_D_01-DE

Berger
Levrault

3. Bilan 2025 et perspectives 2026

En 2025, outre la réalisation des actions programmées, plusieurs actions ont été menées :

- **Bâtiment:** De nouveaux équipements de chauffage/clim ont été remplacés. Le renouvellement des moteurs des équipements s'est poursuivi en 2025, en priorité dans les bureaux des agents en priorité.
En 2026, la priorité sera donnée au renouvellement des équipements défectueux dans les parties communes (salles de réunion, couloirs de circulation).
- **Mobilité:** Le développement des webinaires s'est poursuivi en 2025 (par le service juridique, gestion des carrières, santé au travail et médical), avec un bon taux de participation. Dans le cadre de l'animation du réseau départemental des secrétaires de mairie, les services du CDG ont organisé une demi-journée au siège du CNFPT à Chartres, et un webinaire en fin d'année, en collaboration avec le GIP RECIA, pour les sensibiliser à la gestion des données sensibles.
Le CDG a également proposé une formation PSSM en intra effectuée par le pôle santé directement au sein d'une collectivité de taille importante.
En 2026, le CDG proposera de nouveaux webinaires pour délivrer ses informations pour limiter les déplacements. Dans le cadre du réseau départemental, une réflexion sera menée pour développer des temps d'échanges sur les territoires. Le Pôle santé proposera de nouveau d'intervenir dans le cadre de formation INTRA en matière de santé au travail.
- **Consommation d'énergie :** La programmation du chauffage et de la climatisation est maintenant respectée. Le sous-sol est désormais 100% équipé d'équipement LED.
On note toutefois qu'en période de froid hors programmation, l'usage de radiateur d'appoint est conservé, mais il reste limité.
- **Valorisation des déchets :** Un composteur a été installé et une poubelle de compostage a été placée dans le lieu réservé à la restauration des agents. En 2026, des actions de sensibilisation devraient être mises en place pour encourager leur utilisation. L'achat d'un broyeur reste à réaliser.
- **La consommation de papier et envois postaux :** elle reste un point à améliorer malgré le lancement de la dématérialisation des instances en 2024. Elle s'est poursuivie en 2025. En effet, depuis novembre 2025, les élus du CST et de la FSSCT reçoivent désormais leurs convocations ainsi que leur dossier via la plateforme AGIRHE. Aucune impression ni aucun envoi n'est réalisé pour ces représentants. Dans le cadre de prochaine élections professionnelles, la généralisation de la transmission des dossiers de l'ensemble des instances (CAP, CCP) par voie dématérialisée devra être étudiée, tant pour réduire les coûts, que pour limiter l'empreinte environnementale.
- **Numérique :** Dans le cadre d'une journée de cohésion organisée en mai 2025 sur le thème du « Cleaning Day », l'ensemble des agents du Centre de gestion (CDG) a participé à une action de sensibilisation à la pollution numérique, avec l'appui des archivistes. Cette initiative avait pour double objectif :
 - Sensibiliser les équipes à la gestion responsable des archives, qu'elles soient papier ou numériques ;
 - Réduire l'empreinte numérique du CDG en optimisant l'espace de stockage du serveur informatique.Grâce à cette mobilisation collective, plus de 120 000 fichiers et courriels obsolètes ont été supprimés en une seule journée, permettant ainsi de libérer un volume significatif de données et de limiter l'impact environnemental lié au stockage numérique. Les bonnes pratiques acquises lors de cette journée méritent d'être pérennisées et renforcées dans la durée. Il est essentiel de poursuivre les efforts pour ancrer une culture de gestion sobre et efficace des archives au sein du CDG, tant pour des raisons environnementales qu'opérationnelles.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260123-2026_D_01-DE

Berger
Levrault

[illegible]

La consommation de papier et d'encre est assez importante du fait notamment de la re-matérialisation des envois numériques (actes transmis par les collectivités, factures notamment/ transmission des dossiers des instances en version papier...),	Continuer le travail de valorisation	Effectuer l'entretien et réparations nécessaires sur l'équipement de chauffage afin de ne plus à avoir à utiliser des radiateurs d'appoint électriques, Programmation à 19° du chauffage l'hiver, Chaque année, instaurer un démarrage du chauffage au 15/10 au plus tôt et un arrêt au 15/04 au plus tard, Chaque année, instaurer un démarrage de la climatisation au 15/06 au plus tôt et un arrêt au 15/09 au plus tard, Changer les équipements lumineux par des équipements LED, avec déclenchement à la détection de mouvements pour ce qui concerne les circulations et sanitaires. Etudier la possibilité de végétaliser partiellement le parking, et la plantation d'arbres, notamment en façade	sur l'espace dédié au personnel (pas d'impression)	Poursuite de l'entretien de l'équipement de chauffage. Mais en 2025, le froid s'est installé dès septembre entraînant l'usage de radiateur d'appoint les agents. Réalisé en 2024 Réalisé Le sous-sol est désormais 100% en LED Non réalisé. Un composteur est désormais utilisé par les agents. Un prestataire (ESAT) assure la collecte des papiers, petits cartons, piles, ampoules et cartouches d'encre. Non réalisé.	Poursuivre de déploiement du LED en 2026 sur d'autres espaces du bâtiment. Une priorité sera donnée aux sanitaires dans un premier temps (remplacement réglette halogène et hublot)	Etudier les possibilités d'effectuer un sélectif au CDG pour les plastiques notamment. Achat de gourdes à l'ensemble du personnel pour éviter l'usage des bouteilles plastiques par les agents.
Déchets/ Valorisation	A ce jour, les déchets verts ainsi que les déchets recyclables (papier, ampoules et piles) sont gérés par un ESAT et recyclés	Continuer le travail de valorisation				

Numérique	Le CDG dispose de son propre serveur. Certaines applications sont toutefois hébergées par le prestataire, propriétaire de l'application. Chaque agent dispose d'un ordinateur.	Instaurer une culture de sobriété numérique.	- Mutualiser les moyens (GIP informatique),	Travail amorcé et toujours en réflexion au niveau de la coordination régionale.	A poursuivre
	L'usage des imprimantes est rationalisé (4 imprimantes (syndicats compris)).		- Investir dans des outils numériques durables,	Non réalisé.	Acquisition d'une plateforme d'échanges pour le réseau SGM
	Les imprimantes individuelles restent utilisées à la marge par 2 ou 3 agents.		- Sensibiliser les agents à la pollution digitale et instaurer des bonnes pratiques en la matière	Journée Cleaning-day réalisée	Effectuer des rappels durant l'année.
Bien-être au travail	Remontées de mauvaises odeurs dans les toilettes du RDC	Limiter les mauvaises odeurs au niveau des bureaux et parties communes		Curage réalisé	Prévoir des curages préventifs plus réguliers.

Conclusion

Le CDG a fait des progrès notables en matière de développement durable, notamment dans la gestion de l'énergie et la valorisation des déchets. Toutefois, plusieurs actions restent à mettre en œuvre, en particulier concernant la dématérialisation des échanges, la mobilité durable et la sobriété numérique.

Il conviendra de poursuivre les efforts déjà entamés, tout en veillant à renforcer la sensibilisation des agents aux bonnes pratiques environnementales et à finaliser les projets en cours, tels que la rénovation énergétique du bâtiment.

La mise en place de ces actions, notamment à travers le budget prévisionnel et les projets 2026, contribuera à améliorer la performance du CDG en matière de développement durable pour les années à venir.